

RAPPORT DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES ASSURANCES 2015-2016

MISE À JOUR DES TARIFS SUR LE SITE DE LA FRUQ

Une mise à jour au 1^{er} juillet 2016 a été effectuée dans le diaporama : « *Vos assurances à la retraite* ». Je peux présenter et commenter ce diaporama aux membres des associations qui en font la demande. De plus, j'y ai résumé les principaux avantages de la couverture offerte par l'AQRP-La Capitale. :

- Les médicaments prescrits, non remboursés par la RAMQ sont remboursés de 85 % à 100 % selon certaines conditions;
- La majorité des frais admissibles sont remboursés à 70 %;
- La taxe provinciale de 9 % n'est pas ajoutée aux taux;
- Les frais admissibles excédant 1 000 \$ au cours d'une année civile sont remboursés à 100 %;
- La durée de la couverture d'assurance voyage est de 45 jours par voyage;
- L'assurance annulation de voyage est de 5 000 \$.

DEMANDES DES RETRAITÉS ET DE LEURS ASSOCIATIONS

Au cours de la dernière année, j'ai répondu à une douzaine de demandes de retraités qui me demandaient conseil au moment où ils atteignaient l'âge de 65 ans ou au moment où ils commençaient leur retraite. À l'aide des documents préparés par la FRUQ et en tenant compte de leurs besoins, j'ai été en mesure de les conseiller et de les diriger vers le diaporama offert sur le site de la FRUQ. Je suis disponible pour présenter ce document à vos membres, si vous le souhaitez. La FRUQ assume les frais associés à cette présentation.

REMBOURSEMENT SUR LA BASE DU COÛT D'UN MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE

Le premier juin 2010, la carte Médirect a été remplacée par une carte émise par Manuvie. Depuis ce moment et jusqu'au premier juin 2015, une erreur de programmation a fait en sorte que les réclamations pour des médicaments d'origine ont été remboursées à 90 % plutôt qu'à 90 % du coût moindre du générique. Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'erreur a été corrigée. Personne n'aura à rembourser ce qu'il aurait reçu en trop. Manuvie a accepté de verser une ristourne pour compenser les prestations versées, les établissements et les assurés auraient assumé des primes moindres.

On prévoit qu'en janvier 2017, il sera requis, pour être remboursé à 90 % du médicament original, que le médecin signe un formulaire indiquant la raison pour laquelle il ne doit pas y avoir de substitution d'un générique au médicament original.



RÉUNIONS DU COMITÉ RÉSEAU DES ASSURANCES COLLECTIVES (CRAC)

Assemblée du 4 décembre 2015

Présentation des résultats

– Résultats financiers de l'année 2014-2015

	Vie de base	Frais médicaux
Primes versées	2 027 442 \$	19 755 615 \$
Taxe sur prime	167 404 \$	1 631 198 \$
Prime de l'assureur	1 860 039 \$	18 124 417 \$
Prestations à expérience	1 746 800 \$	17 689 636 \$
Réserves initiales	5 114 949 \$	1 306 892 \$
Réserves finales	4 519 947 \$	1 403 703 \$
Variation des réserves	(595 002)\$	96 811 \$
Frais de mise en commun	– \$	75 923 \$
Frais de transformation	20 773 \$	– \$
Frais administratifs	102 860 \$	1 433 281 \$
Charges (crédits) d'intérêt	(28 156)\$	47 681 \$
Surplus (déficit) de la période	612 764 \$	(1 218 915)\$

Présentation des résultats

– Compte de tarification

	Vie de base	Frais médicaux
Surplus (déficit) au 1 ^{er} juin 2014	(272 607)\$	– \$
Intérêt (5 %)	(13 630)\$	– \$
Surplus (déficit) 2014-2015	612 764 \$	(1 218 915)\$
Crédit (charge) des taxes corporatives	9 683 \$	(36 146)\$
Virement à la PFS	(280 006)\$	1 255 061 \$
Virement au compte en dépôt ¹	(56 204)\$	– \$
Surplus (déficit) au 1 ^{er} juin 2015	– \$	– \$

¹ Ristourne

Présentation des résultats

– Compte en dépôt

	Vie de base	Frais médicaux
Surplus (déficit) au 1 ^{er} juin 2014	131 426 \$	429 034 \$
Intérêt (0,50 %)	290 \$	2 145 \$
Ristourne	56 204 \$	– \$
Virement du compte de tarification	(77 780)\$	– \$
Surplus (déficit) au 1 ^{er} juin 2015	110 140 \$	431 179 \$

Assemblée du 13 mai 2016

Le renouvellement des polices d'assurance vie et accident est accepté. Une augmentation de la prime en accident-maladie et en Vie est constatée. Le tableau qui suit indique les nouvelles primes au 1^{er} juin 2016, elles seront en vigueur jusqu'au 31 mai 2017.

Accident maladie		Prime mensuelle incluant taxes (part du retraité)	Hausse (baisse) par rapport à l'année précédente
	Individuel	77.28 \$	4.72 \$
	Monoparental	108.20 \$	6.60 \$
	Couple	154.58 \$	9.43 \$
	Familial	185.81 \$	11.63 \$
Vie		0,1519 \$/1 000 \$ du salaire au départ	0.0303 \$

RÉUNIONS DU CARTEL INTERSYNDICAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LES ASSURANCES COLLECTIVES (CIRRAC)

Je n'ai pas assisté aux réunions de CIRRAC cette année, les discussions ne portaient, pour l'essentiel, que sur le régime de retraite.



Pierre Laplante
Responsable du dossier des assurances